

BOUSSY SAINT-ANTOINE

ESSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Orientations d'aménagement et de programmation
(OAP)**

Thématiques

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du
28 Juin 2012

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil
Municipal en date du 22 septembre 2022



Introduction

OAP Trame Verte et Bleue :

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. L'OAP thématique trame verte et bleue permet notamment de :

- décliner de manière plus fine les orientations du PADD actuel en matière d'environnement ;
- intégrer les enjeux identifiés dans le SRCE ;
- localiser les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE.

OAP préservation de l'identité du centre-ancien :




Il ne reste que peu d'espaces libres constructibles dans le centre-ancien qui représente l'héritage patrimonial du passé rural de la commune et de l'identité briarde. L'OAP thématique a pour objectif de préserver le cadre paysager de ce secteur. L'OAP thématique permet de préserver à la fois l'aspect architectural des constructions et la composition urbaine.

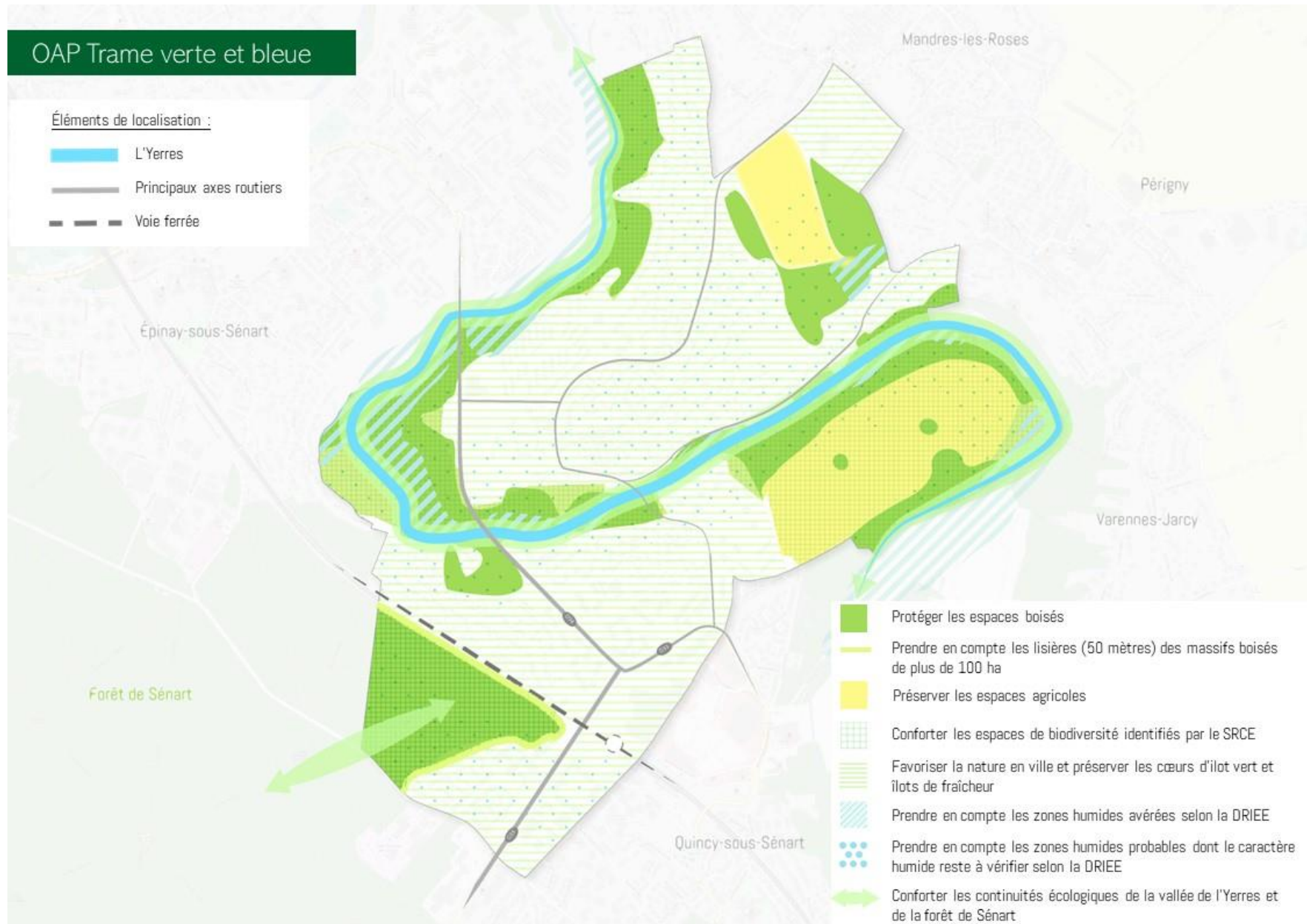
Ainsi l'OAP mentionne les éléments suivants pour préserver l'harmonie générale du centre ancien avec notamment :





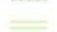



- les éléments patrimoniaux bâtis tels que les maisons anciennes et leurs caractéristiques architecturales spécifiques ;
- les murs anciens dont la rénovation ou la reconstruction devra faire l'objet d'une attention particulière dans le choix des matériaux employés ;
- les cours rurales.

OAP Trame verte et bleue

Éléments de localisation :

-  L'Yerres
-  Principaux axes routiers
-  Voie ferrée



-  Protéger les espaces boisés
-  Prendre en compte les lisières (50 mètres) des massifs boisés de plus de 100 ha
-  Préserver les espaces agricoles
-  Conforter les espaces de biodiversité identifiés par le SRCE
-  Favoriser la nature en ville et préserver les cœurs d'îlot vert et îlots de fraîcheur
-  Prendre en compte les zones humides avérées selon la DRIEE
-  Prendre en compte les zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier selon la DRIEE
-  Conforter les continuités écologiques de la vallée de l'Yerres et de la forêt de Sénart

OAP Préserver et mettre en valeur l'architecture briarde

L'OAP a pour objectif de préciser les préconisations à respecter lors des travaux d'aménagement et/ou de restauration du bâti traditionnel caractéristique de la région de la Brie.

Les spécificités de l'architecture briarde :

L'architecture briarde est caractérisée par un toit en tuile plate, une armature en bois visible sur le corps du bâtiment principal avec généralement une ouverture sous forme de lucarne. Les murs ont été érigés avec des pierres meulières et enveloppé d'un enduit de teinte blanche. En effet, les matériaux utilisés pour envelopper ces pierres sont généralement le plâtre ou un enduit à base de plâtre (plâtre gros, sable et chaux aérienne).

Les préconisations à respecter sur l'architecture :

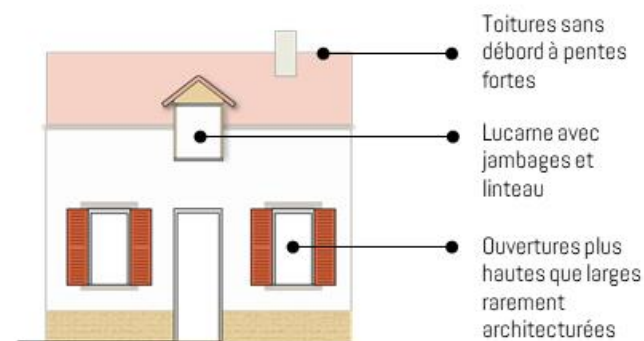
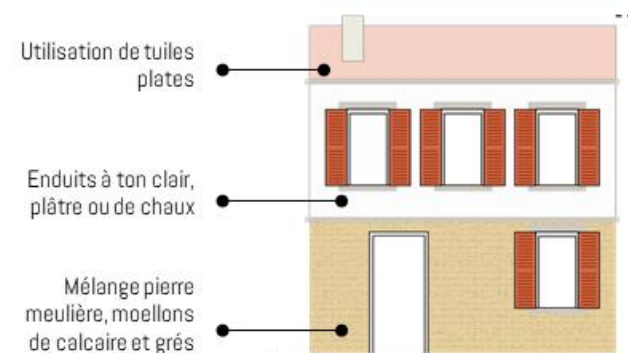
Dans le cas de travaux d'aménagement ou de restauration, les préconisations à respecter sont les suivantes :

- Façade : utiliser des petits moellons de calcaire, de meulière ou de grès protégés par de minces enduits de plâtre et de chaux ;
- Menuiserie : rendre visible l'armature en bois de la construction dans le respect de la construction initiale ;
- Ouvertures : conserver une dimension plus haute que large ;
- Modénatures : conserver l'aspect épuré de la façade et des ouvertures (modénatures sobres),
- Toiture : préserver l'inclinaison de la toiture aux alentours de 45° et l'utilisation de tuiles plates. Lorsque la construction initiale présente une toiture sans débord, cette caractéristique doit être conservée.
- Lucarnes : les lucarnes traditionnelles sont avec jambages et linteau.



Rue du Moulin Neuf

Schémas récapitulatifs de l'architecture briarde :



OAP Préserver et mettre en valeur l'architecture briarde

La composition bâti :

L'implantation du bâti rural de la région de la Brie se caractérise le plus souvent par la présence d'une cour rurale qu'il convient de préserver en conservant sa forme, sans y ajouter d'extension de bâti susceptible de dénaturer l'identité initiale.

En outre, le long de l'emprise publique, les murs anciens de même facture que les constructions d'architecture briarde, devront être préservés. Dans le cas d'une rénovation ou d'une reconstruction, une attention particulière devra être portée sur le choix du matériau et l'aspect extérieur, dans le respect des caractéristiques initiales.

Exemple d'une composition bâti sous forme schématique :

